# Un Conseil Départemental, qui a le « Compa » dans l'œil !

Que « suggère » la décision du **Conseil Départemental**, de transférer ledédié à l'évolution de la machine agricole à travers le temps de: Chartres vers **(?)**

Musé unique en France, une collection exceptionnelle qui génère annuellement (hors covid) pas moins de 40 000 visiteurs.





Existe t'il un lien avec le futur « **Chartresland** » sortant de terre, juste en face ?

Si le **CD (Conseil Départemental)**, n'a aucune autorité de tutelle, et de fait, aucune justification à produire, il reste sous l'attention de **MédiaChartres** … et dois justifier de ses dépenses auprès des autorités de tutelle compétentes (cours des Comptes/PNF (parquet national financier) etc.

Une enquête, qui ne fait que commencer, d'autant que le **CD a investi pas moins de … 2 millions d'euros d'argent public il y a deux ans, dans la restauration/l' embellissement et mise aux normes du site ?**

**De l'argent, que nous savons aujourd'hui avoir été dilapidé inutilement, mais que les Chartrains, devront quand même rembourser !**

Exemple de la gestion inutile et désespérante, des « **Harry Potter**« financiers de Chartres/Chartres Métropole et du CD.

Patrick Maresko

---

# Rappel des principes de base.




## MédiaChartres.

**Toujours soucieux d'aider ses contemporains, et plus particulièrement : les « amnésiques volontaires« , nous publions ce raccourci qui donne accès à la HATVP (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique).**

**https://www.hatvp.fr/**

**Ou vous pourrez trouver, tous les Noms de vos Élu-es … (soyez curieux).**

Consultation gratuite et salutaire, principalement à destination des intéressé(e)s, à qui nous souhaitons un « **prompt rétablissement**« , et surtout . . .

**Un rapide retour de la mémoire, pour une mise à jour des obligations HATVP (mais également, des autres).**




Yves Dubois

---

# PAS DE PETITS PROFITS !

**La Municipalité de Chartres**, à donc décidé de rendre payant, les rares rues ou emplacements qui ne l'étaient pas encore !

Rue du Petit Bouillon et parking de la Porte Guillaume (pour commencer).

Pourtant, pour un bon nombre de Personnes, ces derniers « survivants » avaient un côté pratique et surtout, très utile.

Mais, les « bonnes choses » ont toujours une fin, même si elles ne dépendent que de la décision d'une seule personne.

Car, **MédiaChartres** a certainement « raté » la délibération et l'approbation du sujet, en Conseil Municipal, ainsi que

l’affichage (obligatoire) des arrêtés e



Alors, à quand un péage à l’entré de la Ville (?)

Serge Maloude





# INFO PRATIQUE.

Info pratique (voir très pratique), à l'attention des lecteurs (trices) de **MédiaChartres**






Pour connaître vos droits, en matière commercial et faire vos achats l'esprit libre !

Voici les bons conseils de notre confrère, **MoneyVox**:

**https://www.moneyvox.fr/actu/84427/leclerc-darty-boulanger-ce-qui-va-changer-sur-votre-ticket-de-caisse?utm_source=cbanque&utm_medium=email&utm_campaign=lettre-essentiel-252**

La rédaction

---

# Constat de l'état de certaines rues.

Comme vous l'avez certainement remarqué (ou pas ?), le Parvis de la Cathédrale à été refait, après être resté des années, dans un état déplorable à la vue des visiteurs.

Aujourd'hui, **MédiaChartres** se félicite de cette bonne

initiative, même si le goudron couvre l'ensemble, alors que tout le tour de la nouvelle Mairie, à le droit « **LUI** » à de beaux pavés (question de prestige et de valeur ?).

**Mais . . .** il reste malheureusement, des rues qui ne doivent pas avoir la même importance ?

C'est le cas de la **rue de la Porte Cendreuse**, un des axes



Touristique les plus fréquenté.



60 mètres en état de délabrement total, mais nous supposons, que la **Municipalité** à d'autres priorités que « l'image de marque » de la Ville, et des propos rapportés dans les valises et diffusés par les touristes, dans le Monde.

Pourtant, des sommes très conséquentes, sont investis chaque années, dans des campagnes publicitaire, visant à faire rayonner cette dernière et à donner l'envie d'y séjourner !

**« C » un curieux paradoxe, non ?**

C.J

---

# Passer du bleu au blanc !

## MédiaChartres, n’a rien contre le blanc, contrairement à certains institutionnels.

Le complexe cinématographique  Chartrain « **Les Enfants du Paradis** » à été obligé, de changer l’enseigne **bleu**, contre une blanche,

simplement parce qu’une personne de la **Mairie**, en à décidé ainsi ?



**Après quelques palabres avec les Propriétaires, ces dernières**

**ont refusés de financer une dépense inutile.**



Qu'importe, puisque persistant dans un « **daltonisme chronique**« , cette personne à fait modifier (**au frais des contribuables**) le remplacement, correspondant plus à ses gouts !

**La facture « en archive MédiaChartres » dépasse les 3000 Euros (quand même !).**

Des dépenses certainement inscrites, dans la colonne du budget de la Ville, en « **pertes et profits**«  **?**

Rédaction



*photos **MédiaChartres**

# L’escalier de la discorde.

**Il serait donc possible, pour une municipalité, de vendre un bien public au profit d’une société privée ?**

## MédiaChatres, à voulu en savoir plus !

Comment un escalier, servant tous les jours à des centaines de personnes (principalement des étudiants), pour éviter un grand détour ou pire, de traverser un boulevard avec un flot ininterrompu de véhicules, (prenant ainsi de gros risques), disparait du jour au lendemain ?

Voici pourtant, ce qui est arrivé Boulevard de la Courtille, afin de privilégier la construction d’une résidence privée.







Démoli puis reconstruit, il est aujourd’hui inaccessible car clôturé.

Et pour mémoire, le passage souterrain, avait en d’autres temps, failli également disparaitre, provoquant un tôlé des commerçants et des riverains.

**Et cela dans la plus stricte légalité, (peut-être pas)  ?**

https://www.systemed.fr/normes-droit-regles/acheter-partie-domaine-public-possible-sous-certaines-conditions,4324.html#:~:text=Un%20domaine%20public%20interdit%20%C3%A0%20la%20vente.%20Les,cependant%2C%20au%20terme%20d%E2%80%99une%20proc%C3%A9dure%20de%20d%C3%A9classement%2C%20

**et également :**

**https://blog.landot-avocats.net/2016/12/14/une-vente-de-domaine-public-a-une-personne-privee-etant-illicite-la-deliberation-relative-a-cette-vente-peut-et-meme-doit-etre-retiree-a-tout-moment-la-personne-privee-ne-peut-se-prevaloir-dun-dro/**

> *Une vente de domaine public à une personne privée étant illicite, la délibération relative à cette vente peut et même doit être retirée à tout moment. La personne privée ne peut se prévaloir d'un droit acquis au terme d'une période de 4 mois*

Serge Maloud

---

# La « malédiction » de la lettre « C » . . .

Une lettre maudite dans l'alphabet , le . . . « **C** » (?

**https://www.moneyvox.fr/banque/actualites/84362/carrefour-banque-la-tres-mauvaise-surprise-du-defunt-compte-c-zam**

La rédaction



---

# EN « ABSURDIE » !

**De quoi y perdre son latin . . . mais surtout des points !**

La « logique » humaine est parfois très difficile à suivre, jugez plutôt.

**MédiaChartres** vous révèle en photos, une petite partie de son « ***catalogue d'incongruités locales***« .

Vous pouvez l'enrichir à tout moment, de vos propres clichés, et nous vous en remercions.

Et oui, »**C**« est aussi ça, Chartres !







Yves Dubois

---

# ENQUÊTE SUR LES « MARCHES PUBLICS »

Vaste programme et défi, auquel **MédiaChartres** à décidé de s'intéresser de prés.

Il semble, que de nombreuses communes d'**Eure et Loir** (et en France), ne se préoccupent pas des règles régissant les appels d'offres Publics (?)

**MédiaChartres**, vous révèlera prochainement, les résultats de ses investigations.


MARCHÉS PUBLICS
APPELS D'OFFRES